AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de FELINES se réunira, en séance ordinaire le 22 novembre 2024, à 20 heures 30.

Objet de la réunion

Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 20 septembre 2024
- Délibération sur la mise en place d'une tarification de copie.
- Délibération sur l'uniformisation des loyers (logements du bourg et du presbytère)
- Délibération sur la proposition de délégation de signature aux secrétaires
- Délibération sur le choix de l'assurance statutaire (ré adhésion CIGAC ou adhésion RELYENS)
- Délibération sur le choix du prestataire informatique
- Délibération sur la mise en place d'une prime exceptionnelle d'un agent administratif
- Délibération DETR et FOND VERT 2025
- Délibération sur la participation aux frais de fournitures scolaires de l'école catholique de Craponne sur Arzon
Délibération sur la clôture du mandat travaux en vue de la réhabilitation de l'ancien couvent de Félines ainsi que le bilan de clôture et la reddition des comptes de l'opération.
Délibération sur le marché public AB2R pour le projet « réfection voirie Auffour »
Délibération Contrat d'objectifs et de moyens des bibliothèques départementales

QUESTIONS DIVERSES:

Déblaiement maison TISSANDIER

Résultat du FPIC

Places de parking

Achat téléphone pour agent

Retour sur la réunion « gestion biodechets » avec l'agglo

- Diverses demandes d'administrés	

Fait à Félines, le 16 novembre 2024

Le Maire